



Rue des Myosotis  
B.P 29  
29280 PLOUZANE

## Inscription au Self – Repas Exceptionnels au Ticket

Conformément au règlement intérieur du collège (Titre II « Vie dans l'établissement »), le service de restauration s'adresse en priorité aux élèves demi-pensionnaires, c'est-à-dire prenant les 4 repas hebdomadaires sur place.

Afin de répondre aux besoins liés à l'emploi du temps des classes ou aux activités se déroulant durant la pause méridienne (AS badminton ou danse, clubs), et dans la limite des capacités d'accueil des locaux de restauration, des élèves externes peuvent être admis à manger au collège sous réserve d'une demande écrite précisant le(s) jour(s) concerné(s), et dans la limite de 2 jours maximum par semaine. Il est alors nécessaire d'acheter des tickets-repas vendus par carnets de 10 unités, un ticket étant à remettre lors du passage au self (tarif 2015 du carnet : 31.20€).

Pour des raisons de surveillance, tous les élèves devant déjeuner au collège sont inscrits sur une liste de contrôle et leur présence vérifiée quotidiennement à l'entrée au self. Ceci permet de repérer une absence injustifiée au repas et d'intervenir très rapidement afin d'éviter tout problème. L'admission de votre enfant à la demi-pension nécessitera donc que vous complétiez le document joint en indiquant le(s) jour(s) retenu(s). **En cas d'absence l'un de ces jours, ou de modification ponctuelle, vous devrez prévenir le collège au moyen du carnet de correspondance, par téléphone (0298498502) ou envoi de mail ([gestion.0291929p@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0291929p@ac-rennes.fr)) afin que le paiement du repas non-pris ne soit exigé.**

Je vous remercie de bien prendre en compte ces dispositions destinées à la bonne prise en charge et à la sécurité de votre enfant.

Le Gestionnaire,

G. LEPAROUX